

## Dénominations de titres pour la formation professionnelle supérieure & les écoles supérieures

### Situation

<p><b>Tertiaire A :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hautes écoles spécialisées (HES)</li> <li>• Hautes écoles universitaires (HEU)</li> <li>• Hautes écoles pédagogiques (HEP)</li> </ul> <p><b>Titres :</b> Bachelor, Master, PhD (HEU)</p> <p><b>Accès :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• HES : maturité professionnelle (MP), maturité gymnasiale, maturité suivie d'une année d'expérience dans le monde du travail, passerelles pour le tertiaire B</li> <li>• HEU : maturité gymnasiale, passerelles pour maturité professionnelle et HES</li> </ul>	<p><b>Tertiaire B :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles supérieures (ES)</li> <li>• Examens professionnels fédéraux et examens professionnels supérieurs</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Titre :</b> par ex. technicien ES, spécialiste en « dénomination professionnelle » avec brevet fédéral, etc.</p> <p><b>Accès :</b> Certificat fédéral de capacité (CFC)</p>
---	--

La motion 20.3050 déposée au Parlement demande « l'équivalence des titres pour la formation professionnelle supérieure » avec le souhait de donner un autre nom aux diplômes de la formation professionnelle supérieure et tenter de les harmoniser au niveau international. Cette revendication d'avoir un « Professional Bachelor » et « Professional Master » n'est pas nouvelle. Dans le système de formation allemand, des titres similaires ont été introduits début 2020 pour la formation professionnelle ce qui relance les débats chez nous. Une motion de même teneur déposée en 2014 avait déjà été rejetée à l'époque par le Conseil des États. Le Conseil fédéral a d'ores et déjà proposé de rejeter la nouvelle motion.

### FH SUISSE s'oppose à cette motion- les raisons

- Il y aurait une confusion entre les titres des hautes écoles et les titres professionnels.
- Un titre tel que « Professional Bachelor » ne correspond pas aux diplômes très hétérogènes de la formation professionnelle supérieure et ne fait que créer la confusion, en particulier en Suisse.
- Avec les nouveaux titres, les institutions formatrices du domaine tertiaire B seraient comparées au niveau international à un autre niveau de formation et sont ainsi indirectement dévalorisées.
- Le titre de « Professional Bachelor » et « Professional Master » nécessiterait alors des contenus académiques, ce qui conduit à une académisation de la formation professionnelle supérieure.

Par ailleurs, différentes mesures ont déjà été prises pour revaloriser la formation professionnelle :

- Le cadre national des certifications de la formation professionnelle (CNC) permet de classer tous les diplômes.
- Le supplément au diplôme en anglais rend les diplômes compréhensibles pour le marché du travail international.
- Grâce à la perméabilité du système de formation, il existe un accès à l'obtention d'un titre d'une haute école (par exemple un bachelor).

### Conclusion

La motion que le Conseil fédéral recommande de rejeter est confuse et n'offre aucune valeur ajoutée.